

# DEC 29/2017

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 octobre 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 octobre 2017

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC 29/2017 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2017**

**E 12479**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 23 octobre 2017  
(OR. en)**

**13563/17**

**FIN 643**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	23 octobre 2017
Destinataire:	Monsieur Märt KIVINE, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 29/2017 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2017

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 29/2017.

p.j.: DEC 29/2017



BRUXELLES, LE 19/10/2017

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2017  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 17, 18, 23

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 29/2017

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 1801 Dépenses administratives du domaine politique «Migration et affaires intérieures»

POSTE - 18 01 04 05 Dépenses d'appui relatives à l'aide d'urgence au sein de l'Union	CND	-1 200 000,00
--	-----	---------------

**DU CHAPITRE** - 2303 Mécanisme de protection civile de l'Union

POSTE - 23 03 01 01 Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes au sein de l'Union	CE	-1 500 000,00
--	----	---------------

	CP	-1 500 000,00
--	----	---------------

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 1704 Sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire

ARTICLE - 17 04 04 Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale	CE	2 700 000,00
--	----	--------------

	CP	2 700 000,00
--	----	--------------

## **Introduction**

Le renforcement, à hauteur de 2 700 000 EUR, des crédits d'engagement et de paiement en faveur des mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale est destiné à soutenir les efforts entrepris par les États membres pour endiguer la propagation du virus de l'influenza aviaire sur le territoire de l'Union. Les crédits à la base de ce renforcement proviennent du mécanisme de protection civile de l'Union et des dépenses d'appui relatives à l'instrument d'aide d'urgence.

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

**18 01 04 05 - Dépenses d'appui relatives à l'aide d'urgence au sein de l'Union**

#### b) Données chiffrées à la date du 11/10/2017

	<b>CND</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	2 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	432 007,36
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 567 992,64</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>367 992,64</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>1 200 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	60,00 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CND</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 11/10/2017	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du virement

Le budget 2017 avait été établi au moment de la mise en place du nouvel instrument d'aide d'urgence au sein de l'Union, au printemps 2016. Sur la base du niveau actuel de l'exécution et des prévisions pour le reste de l'année, un montant de 1,2 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement peut être libéré de la ligne des dépenses d'appui. Le niveau des crédits a été adapté en conséquence dans le projet de budget 2018.

## I.2

### a) Intitulé de la ligne

**23 03 01 01 - Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes au sein de l'Union**

### b) Données chiffrées à la date du 11/10/2017

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	29 525 000,00	29 525 000,00
2 Virements	0,00	-354 723,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	29 525 000,00	29 170 277,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 425 577,72	12 565 665,19
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>23 099 422,28</b>	<b>16 604 611,81</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>21 599 422,28</b>	<b>15 104 611,81</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	5,08 %	5,08 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	366 215,82	369 750,54
2 Crédits disponibles à la date du 11/10/2017	361 215,82	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	1,37 %	100,00 %

### d) Justification détaillée du virement

Les crédits d'engagement et de paiement peuvent être libérés étant donné que la mise en œuvre résultant de deux appels d'offres a eu pour effet de réduire la consommation de crédits.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**17 04 04 - Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale**

#### **b) Données chiffrées à la date du 11/10/2017**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	20 000 000,00	16 000 000,00
2 Virements	22 000 000,00	23 550 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	42 000 000,00	39 550 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	40 875 851,43	2 469 224,49
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 124 148,57</b>	<b>37 080 775,51</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>3 824 148,57</b>	<b>39 780 775,51</b>
<b>7 Renforcement proposé</b>	<b>2 700 000,00</b>	<b>2 700 000,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	13,50 %	16,88 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	507 023,86	62 426,66
2 Crédits disponibles à la date du 11/10/2017	0,50	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

#### **d) Justification détaillée du virement**

Le virus de l'influenza aviaire a été détecté chez des oiseaux sauvages et/ou dans des élevages de volailles dans 19 États membres jusqu'à présent. Si ce virus est essentiellement une maladie aviaire, il pourrait se muer en une souche transmissible d'un humain à l'autre. La Commission soutient les mesures d'urgence mises en place par les États membres afin d'endiguer sa propagation. Compte tenu de l'ampleur de la crise, le montant total du soutien financier devrait dépasser les 100 millions d'EUR pour les mesures d'urgence mises en œuvre par les États membres au cours des années 2016 et 2017, les paiements de l'UE en faveur des États membres se répartissant sur la période 2017-2019. L'intervention est particulièrement importante en France, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Italie, en Suède et en Bulgarie. En l'absence de réserve de crise, les crédits pour les mesures d'urgence inscrits sur cette ligne budgétaire ne sont pas suffisants.

La Commission a ordonné le paiement d'une avance de 35 % du montant escompté de la contribution de l'UE en faveur des 16 États membres touchés en septembre 2017; cette avance s'élève à 36 millions d'EUR, ce qui représente une charge considérable pour le budget 2017 consacré aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux. Des ressources supplémentaires ont été identifiées au moyen d'un redéploiement interne au sein des mesures relatives à la chaîne de production des denrées alimentaires (un montant de 22 millions d'EUR a déjà été transféré en interne). Grâce à la hausse proposée des crédits d'engagement et de paiement en faveur de la ligne 17 04 04, une avance supplémentaire pourra être versée, encore en 2017, aux États membres pour cette crise de l'influenza aviaire.